



Assemblée générale

Distr. générale
23 février 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Points 142 et 148 de l'ordre du jour

**Rapport d'activité du Bureau des services
de contrôle interne**

**Aspects administratifs et budgétaires
du financement des opérations de maintien
de la paix des Nations Unies**

Activités du Bureau des services de contrôle interne concernant les opérations de maintien de la paix pendant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

Rapport du Bureau des services de contrôle interne

Résumé

Soumis en application des résolutions 48/218 B [par. 5 e)], 54/244 (par. 4 et 5), 59/272 (par. 1 à 3), 64/263 (par. 1) et 69/253 (par. 1) de l'Assemblée générale, le présent rapport rend compte des activités de contrôle des opérations de maintien de la paix menées par le Bureau des services de contrôle interne entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014.

En 2014, le Bureau a établi 191 rapports sur les opérations de maintien de la paix. Ces rapports comportaient 495 recommandations, dont 46 considérées comme critiques pour l'Organisation. Pour le rapport sur les activités réalisées par le Bureau entre le 1^{er} juillet 2013 et le 30 juin 2014 dans des domaines autres que le contrôle des activités de maintien de la paix, voir A/69/308 (Part I) et Add.1.



Avant-propos

J'ai le plaisir de présenter à l'Assemblée générale le rapport sur les activités relatives aux opérations de maintien de la paix que le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a contrôlées pendant la période de douze mois qui s'est achevée le 31 décembre 2014.

L'année 2014 a été elle aussi difficile, aussi bien pour le BSCI que pour les opérations de maintien de la paix. À l'occasion des opérations d'audit interne, d'audits thématiques des opérations aériennes, des organes centraux de contrôle concernant la sélection du personnel, des opérations de contrôle des mouvements et de l'administration des droits et prestations du personnel en tenue, le Bureau a exercé son activité générale de contrôle dans de nombreuses missions et au Siège.

La Division des investigations, outre de publier 115 rapports, s'est essentiellement employée à mettre la dernière main à sa restructuration et à pourvoir les postes d'enquêteurs dans les bureaux extérieurs. De plus, elle a déployé des efforts considérables pour élaborer une stratégie de formation et organiser des activités de formation à l'intention des enquêteurs et de non-spécialistes n'appartenant pas au BSCI nommés pour enquêter sur des conduites prohibées; des ressources considérables en matière d'enquête ont été consacrées à ces efforts.

Des allégations d'exploitation ou d'atteintes sexuelles ont continué à entacher la réputation des efforts de maintien de la paix. Malheureusement, je suis davantage préoccupée par l'ampleur du phénomène de non-signalement que par le nombre d'incidents ayant fait l'objet d'une plainte. Aussi longtemps que les victimes considéreront que, pour déposer plainte, elles doivent franchir les postes de contrôle des opérations de maintien de la paix, on ne pourra pas penser que la politique de tolérance zéro du Secrétaire général est appliquée de manière crédible. Il est nécessaire que l'Organisation conçoive d'urgence des stratégies efficaces et instaure des partenariats à l'échelon de la collectivité, adaptés à chaque milieu, aux fins de recevoir de telles allégations. Ces mesures doivent également être associées à des messages et à des activités d'information systématiques et vigoureuses, à l'intention du personnel et des communautés qu'ils desservent, concernant le comportement acceptable et le comportement répréhensible de la part du personnel en tenue et du personnel civil des Nations Unies. En raison de cet impératif, une évaluation de l'efficacité de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles sera prochainement achevée et publiée.

Je me félicite du courage et du dévouement dont le personnel du BSCI fait preuve lorsqu'il accomplit sa mission avec objectivité et ténacité pour contribuer à améliorer le sort des peuples au service desquels nous œuvrons.

Ceci est le dernier rapport annuel relatif aux opérations de maintien de la paix que je présente en ma qualité de Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne. J'exprime ma reconnaissance au Secrétaire général et aux hauts fonctionnaires de l'Organisation pour leur concours indéfectible, même lorsque mes messages ont pu leur paraître décourageants, car seule la collaboration nous permettra, par notre influence collective, d'apporter des améliorations.

La Secrétaire générale adjointe
aux services de contrôle interne
(*Signé*) Carman L. **Lapointe**

I. Introduction

1. Au cours de la période considérée, qui va du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a publié 191 rapports concernant les opérations de maintien de la paix.

2. Le présent rapport d'activité porte uniquement sur le contrôle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, à savoir les activités menées par le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions, les missions de maintien de la paix relevant de ces départements et les missions politiques spéciales et missions de consolidation de la paix conduites par le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix, avec le soutien du Département de l'appui aux missions et du Département de la gestion. Le rapport consacré aux activités du Bureau autres que celles liées au maintien de la paix pour la période allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 a été publié sous la cote A/69/308 (Part I) et Add.1. La liste des rapports d'audit publiés pendant cette période est consultable sur le site Web du Bureau, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 67/258. En 2015, les rapports d'évaluation seront eux aussi publiés sur le site Web, en application de la résolution 69/253.

II. Aperçu général

A. Division de l'audit interne

3. Le Service de l'audit des activités de maintien de la paix de la Division de l'audit interne exerce ses activités depuis New York ainsi que par l'intermédiaire d'auditeurs résidents en poste dans neuf missions, à savoir la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), ainsi qu'au Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA), au Centre de services régional d'Entebbe et au Bureau d'appui commun de Koweït.

4. Le Service de l'audit des activités de maintien de la paix, basé à New York, supervise les travaux des auditeurs résidents à qui il fournit en outre un appui technique et administratif et contrôle les activités du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions et du Département des affaires politiques, ainsi que celles des petites missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, auxquelles il n'a pas été affecté un auditeur résident. Il bénéficie du concours de spécialistes de la Section des missions spéciales et de la Section de l'audit informatique. Les connaissances techniques de ces fonctionnaires viennent étayer le travail des auditeurs résidents, ce qui permet d'effectuer un contrôle cohérent et approfondi dans les domaines multisectoriels. Pendant la période considérée, la Division a établi 75 rapports relatifs aux opérations de maintien de la paix.

Suivi des recommandations d'audit

5. Le BSCI suit attentivement et régulièrement la mise en œuvre des recommandations non encore appliquées. L'application des recommandations critiques est examinée tous les trois mois et celle des recommandations importantes une fois par an. L'état d'avancement de l'application des recommandations est décrit dans les rapports d'activité trimestriels que le Bureau présente à la direction ainsi que dans l'additif à la partie I des rapports annuels qu'il publie durant la partie principale de la session de l'Assemblée générale. En 2014, la Division de l'audit interne a formulé 412 recommandations concernant les opérations de maintien de la paix, dont 45 recommandations critiques et 367 recommandations importantes. On trouvera au tableau 1 la ventilation pour 2014 de ces recommandations, par département/mission et par degré d'importance.

Tableau 1

Rapports et recommandations publiés en 2014 dans le cadre des audits relatifs aux opérations de maintien de la paix

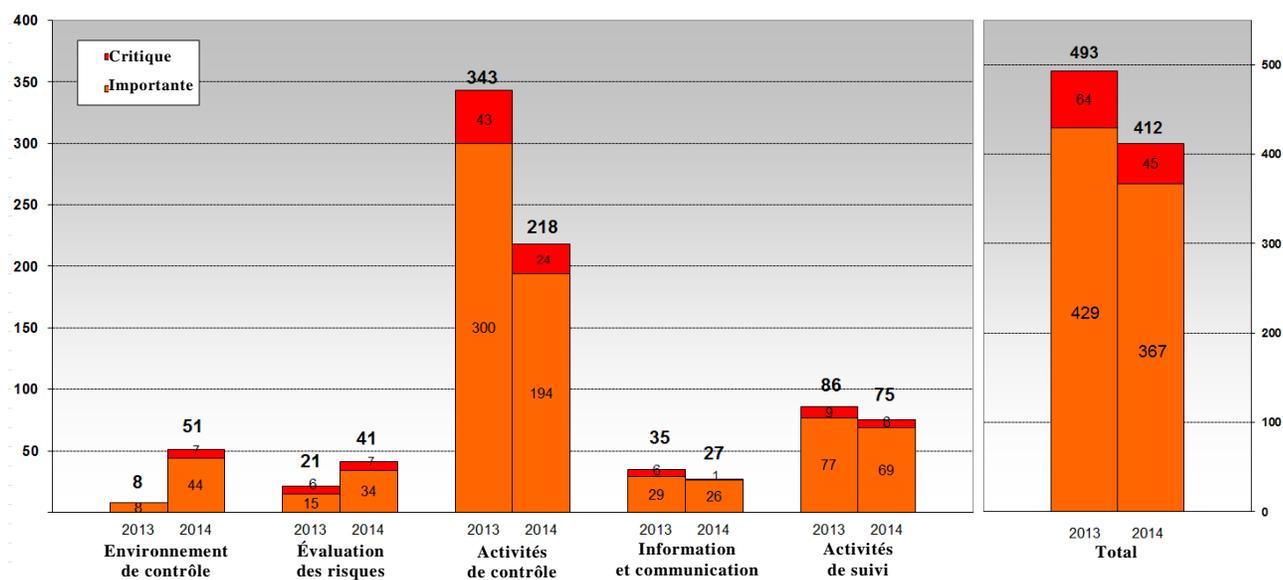
Entité examinée	Nombre de rapports	Recommandations		
		Critiques	Importantes	Total
Département de l'appui aux missions	10	1	45	46
Département de la gestion	2	1	22	23
Département des opérations de maintien de la paix	1	1	1	2
FINUL	4	0	20	20
FISNUA	1	3	5	8
MANUA	4	0	18	18
MANUI	3	0	9	9
MINUAD	12	7	59	66
MINUL	5	0	28	28
MINURSO	1	0	7	7
MINUSMA	1	2	5	7
MINUSS	5	5	26	31
MINUSTAH	5	2	27	29
MONUSCO	8	9	34	43
ONUCI	5	6	33	39
ONUST	1	0	2	2
UNFICYP	1	0	2	2
UNOWA	1	2	4	6
UNSOA	5	6	20	26
Total	75	45	367	412

Sigles : FISNUA (Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei), MANUA (Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan), MANUI (Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq), MINURSO (Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, ONUST (Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve), UNFICYP (Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre), UNOWA (Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest).

Classement des recommandations par composante du contrôle interne

6. Au cours de la période considérée, les recommandations formulées dans le cadre des audits ont été classées en cinq catégories correspondant aux cinq composantes intégrées du contrôle interne : environnement de contrôle, évaluation des risques, activités de contrôle, information et communication, et activités de suivi. La figure I montre la répartition des recommandations par degré d'importance – critique ou importante – pour chacune des composantes du contrôle pour 2014 et la compare à celle de 2013. Elle indique que 218 des recommandations formulées en 2014, soit 53 % du total, portaient sur les activités de contrôle, c'est-à-dire les mesures établies par des politiques et procédures qui permettent de veiller à l'application des directives de la direction visant à atténuer les risques.

Figure I
Classement des recommandations formulées dans le cadre des audits par composante du contrôle interne



B. Division des investigations

7. La Division des investigations, dont le siège est à New York, exerce également ses activités dans deux bureaux (à Nairobi et à Vienne), au Centre de services régional d'Entebbe et par l'intermédiaire d'enquêteurs résidents dans cinq missions de maintien de la paix, à savoir la MONUSCO, la MINUL, la MINUSTAH, l'ONUCI et la MINUSS. Les enquêtes concernant d'autres missions sont menées par des enquêteurs basés au Siège ou ailleurs.

Procédure d'investigation

8. Le Comité de tri des dossiers décide de la suite à donner aux plaintes reçues en suivant une démarche analytique vérifiable dans le cadre de laquelle il examine les informations qui lui ont été fournies, considère la portée initiale d'une éventuelle enquête, les normes juridiques applicables, la recevabilité de la plainte, la

compétence de la Division pour la traiter, la nécessité éventuelle de recourir aux services d'enquêteurs experts et de recueillir des renseignements complémentaires. Le Comité peut prendre les décisions suivantes : a) ordonner l'ouverture d'une enquête par le BSCI; b) classer le dossier pour information; c) renvoyer l'affaire à une autre instance, plus compétente; d) suspendre sa décision dans l'attente d'éclaircissements; ou e) procéder à un examen plus approfondi.

9. Les résultats des enquêtes sont classés en huit catégories : achats, gestion, stocks/matériel, personnel, finances, programme, harcèlement sexuel, et exploitation et atteintes sexuelles. Si les faits sur lesquels le BSCI enquête directement concernent le plus souvent les achats, les finances et l'exploitation et les atteintes sexuelles, les missions de maintien de la paix peuvent néanmoins connaître des situations relevant de toutes les catégories précitées. Les plaintes concernant des infractions mineures ayant trait à la gestion, aux stocks ou au matériel et au personnel sont renvoyées au bureau compétent; seuls les faits susceptibles d'avoir de graves incidences sur le fonctionnement ou les finances de l'Organisation donnent lieu à une enquête du BSCI. Les questions concernant les irrégularités dans les achats restent prioritaires, compte tenu des risques financiers qu'elles entraînent et de leurs incidences potentielles sur l'intégrité des systèmes organisationnels.

10. À l'issue de l'enquête, la Division peut établir trois types de rapports : un rapport d'enquête, lorsque les allégations soulevées sont corroborées par les investigations du BSCI; un rapport concernant les contingents dans lequel, par l'intermédiaire du Département de l'appui aux missions, elle présente au gouvernement d'un pays fournisseur de contingents des éléments de preuve indiquant que des militaires du pays concerné ont commis une infraction ou un rapport de clôture, établi lorsque les allégations soulevées ne sont pas corroborées par les investigations du Bureau.

11. En janvier 2014, la Section des pratiques professionnelles a été remplacée par la Section des normes et de l'appui opérationnels, dotée d'un mandat élargi. Cette dernière regroupe une Équipe de la saisie des données, de l'analyse et de la recherche et l'Équipe de l'appui juridique et des politiques générales. Elle a pour mission essentielle de fournir un appui au Directeur, aux directeurs adjoints et aux enquêteurs résidents du BSCI; à ce titre, elle supervise le processus de saisie des données, réalise des recherches de pointe d'ordre juridique et concernant les programmes, centralise la collecte des données relatives aux pratiques optimales et aux enseignements, élabore des orientations et des procédures, dispense une assistance aux hauts fonctionnaires aux fins de l'établissement de rapports, réalise des examens de la qualité sur une base circonstancielle et par échantillonnage et dispense aux directeurs adjoints et aux enquêteurs des conseils concernant les problèmes opérationnels. L'Équipe de l'appui juridique et des politiques générales a participé à l'élaboration et à la présentation de matériel pédagogique destiné à la formation interne et externe, tandis que l'Équipe de la saisie des données, de l'analyse et de la recherche a participé à l'élaboration du nouveau mécanisme de gestion des affaires, plus spécifiquement en ce qui concerne la saisie des données.

12. En 2014, le BSCI a organisé un cours de formation sur les enquêtes d'une durée de trois semaines à l'intention d'enquêteurs extérieurs au BSCI venus, entre autres, de 12 missions de maintien de la paix et missions politiques. Cette formation, qui visait à contribuer à la professionnalisation et au renforcement de la fonction enquête a été l'occasion d'une présentation interactive intense des théories,

notions et méthodes qui sont applicables aux enquêtes administratives dans l'environnement opérationnel complexe du Secrétariat et conformes aux normes énoncées par les tribunaux des Nations Unies. Le BSCI évalue actuellement les retombées des ressources considérables qu'il a affectées à ce programme de formation.

13. De plus, dans le cadre de six stages d'une semaine, le BSCI a dispensé une formation de base concernant les enquêtes et les interrogatoires à des non-spécialistes venus, entre autres, de 10 missions de maintien de la paix et missions politiques, qui feront partie de groupes constitués pour enquêter sur des allégations de conduite prohibée, définie comme suit dans la circulaire du Secrétaire général du 8 février 2008 (ST/SGB/2008/5) : harcèlement, y compris harcèlement sexuel, discrimination et abus de pouvoir.

14. En 2014, la Division des investigations a établi 115 rapports, dont 40 rapports de clôture, 26 rapports concernant les contingents et 49 rapports d'enquête. Au 31 décembre 2014, la Division enquêtait sur 69 affaires (voir tableau 2)

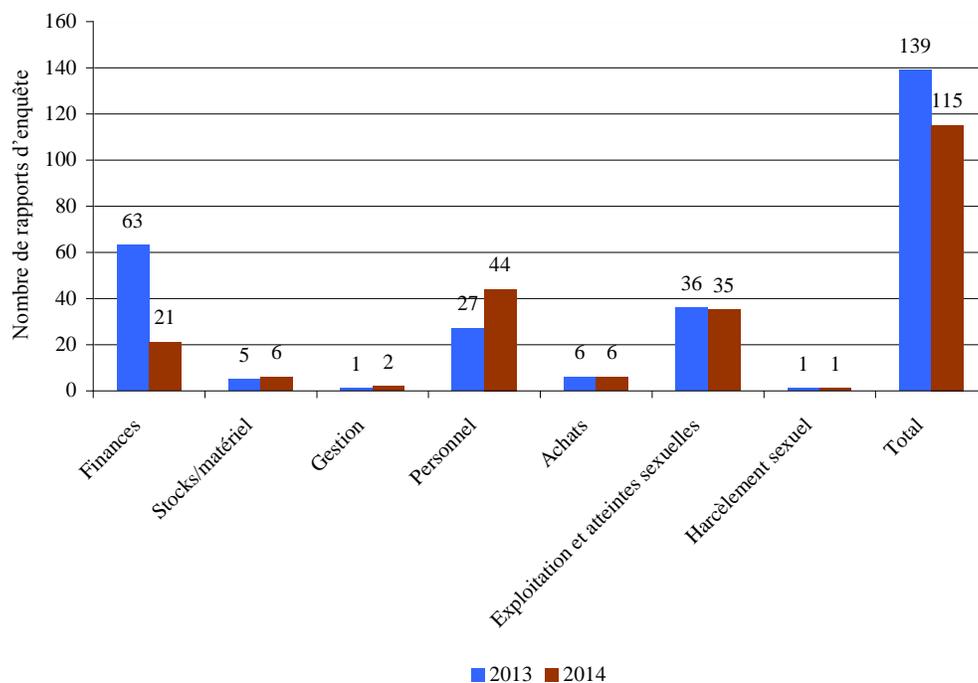
Tableau 2
Enquêtes portant sur des opérations de maintien de la paix

Année	Enquêtes				
	Déjà en cours en début d'année	Ajustements ^a	Ouvertes en cours d'année	Clôturées en cours d'année	Toujours en cours en fin d'année
2013	122	50	72	139	105
2014	105		83	119	69

^a Les ajustements s'expliquent par le fait que des enquêtes concernant l'assurance maladie auparavant classées comme ne concernant pas les opérations de maintien de la paix ont été reclassées comme les concernant.

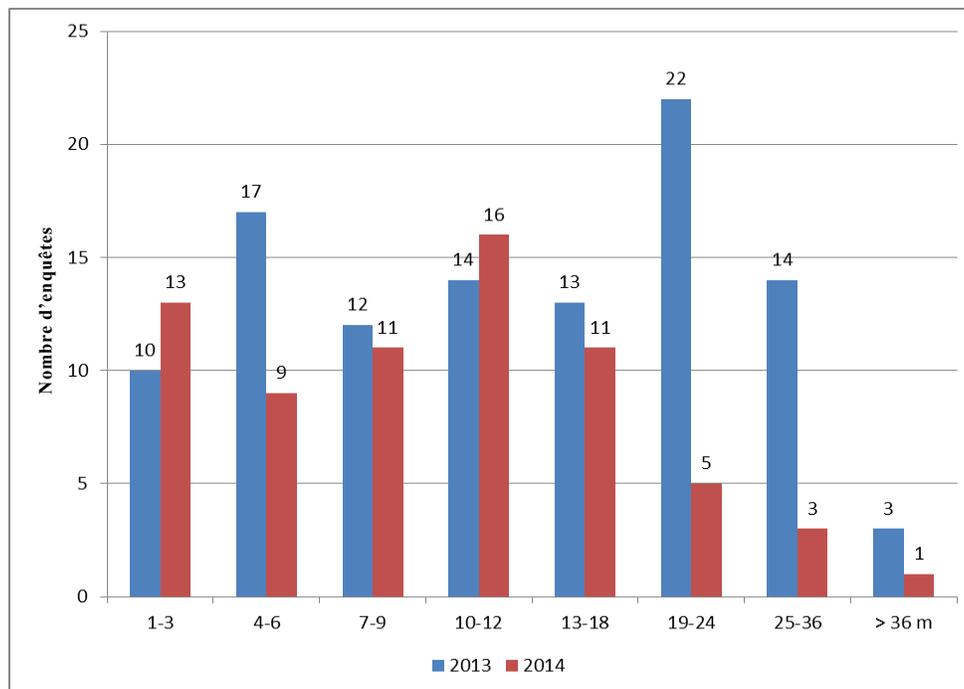
15. La majorité des rapports d'enquêtes concernaient des questions relatives au personnel, à savoir entre autres, la falsification de documents, le détournement de ressources informatiques et l'abus de pouvoir. L'exploitation et les atteintes sexuelles demeurent un sujet important de préoccupation. Elles ont donné lieu à l'établissement de 35 rapports d'enquête, dont 18 ont conclu à l'existence de preuves suffisantes pour corroborer le comportement délictueux, 12 de ces rapports portant sur des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant des mineurs ou des relations sexuelles non consenties, 14 concernant des agents en tenue et 4 des civils. La figure II indique la répartition des rapports d'enquête établis, par catégorie.

Figure II
Rapports d'enquête concernant les opérations de maintien de la paix publiés en 2013 et 2014, par catégorie



16. Au 31 décembre 2014, 20 enquêtes relatives aux opérations de maintien de la paix étaient ouvertes depuis 12 mois au moins, contre 52 au 31 décembre 2013. La figure III montre depuis combien de mois les enquêtes en cours au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014 étaient ouvertes.

Figure III
Nombre de mois depuis lesquels des enquêtes relatives aux opérations de maintien de la paix étaient ouvertes au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2014



C. Division de l'inspection et de l'évaluation

17. En 2014, la Division de l'inspection et de l'évaluation a continué à mettre en œuvre un plan de travail fondé sur la planification globale du travail axée sur les risques lancée au cours de l'année précédente. Le plan de travail, conçu compte tenu de l'analyse des risques et d'un processus de consultation ultérieur avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions, le Corps commun d'inspection et le Comité des commissaires aux comptes, prévoyait deux évaluations thématiques de thèmes relatifs au maintien de la paix et une évaluation d'un sous-programme du Département des opérations de maintien de la paix. Il a été présenté au Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit et communiqué aux deux départements.

18. La Division a continué à participer à des consultations trimestrielles avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, conformément au cadre de coopération établi en 2012-2013. Ces consultations ont permis de dégager des zones d'intérêt mutuel et d'éviter les doubles emplois dans la planification des activités.

19. En 2014, la Division a publié le rapport intitulé « Évaluation et bilan de l'exercice des mandats relatifs à la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies » (A/68/787). Ce rapport contenait une recommandation critique et deux recommandations importantes à l'intention du

Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

D. Effectifs

20. Le BSCI a continué à s'efforcer de réduire son taux de vacance de postes global. Au 31 décembre 2014, le taux de vacance des postes liés au contrôle des opérations de maintien de la paix était de 23 % (voir le tableau 3 ci-après). Le Bureau a continué d'améliorer sa stratégie de recrutement et recouru davantage aux fichiers de candidats présélectionnés. Il compte voir diminuer le taux de vacance de postes à la Division des investigations une fois achevée la restructuration et à la Division de l'audit interne une fois terminé le recrutement pour la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Au 31 décembre 2014, 24 candidats, sélectionnés pour occuper des postes vacants, s'apprêtaient à rejoindre leurs postes.

Tableau 3

Taux de vacance de postes au Bureau des services de contrôle interne en 2013 et 2014

	Au 31 décembre 2013		Au 31 décembre 2014		En cours de recrutement au 31 décembre 2014
	Nombre de postes vacants	Pourcentage	Nombre de postes vacants	Pourcentage	Nombre de personnes
Division des investigations	17	30	20	34	12
Division de l'audit interne	10	12	17	17	2
Division de l'inspection et de l'évaluation	0	0	0	0	n.d.
Service administratif	0	0	0	0	n.d.
Total	27	18	37	23	24

E. Entraves à l'activité du Bureau des services de contrôle interne

21. En 2014, rien n'est venu limiter de manière indue l'activité du BSCI, ni restreindre son indépendance.

III. Résultats du contrôle

A. Audits thématiques

Audits thématiques

Opérations aériennes

22. Le BSCI a réalisé des audits concernant les opérations aériennes au Département de l'appui aux missions, à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et à la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA).

23. Le Département de l'appui aux missions a élaboré un plan stratégique quinquennal, comportant des buts et objectifs et les mesures à prendre pour les atteindre et énonçant les critères de succès de son action. Il a également mis en œuvre des procédures pour garantir que les achats d'aéronefs offraient la souplesse nécessaire aux missions et se trouvait à un stade avancé de la mise au point d'instruments informatiques afin de mieux gérer les opérations aériennes. Toutefois, le Département doit rationaliser davantage ses activités, établir leur ordre de priorité et affecter des ressources à la révision du Manuel des opérations aériennes qui est dépassé et à l'achèvement du Manuel de la qualité des opérations aériennes; il lui faudra également axer son attention sur d'importants aspects des opérations relatifs à la gestion des risques, comme par exemple le contrôle indépendant des activités sur le terrain. Ainsi, faute d'avoir contrôlé comme il convenait la planification des opérations aériennes des missions, le Département de l'appui aux missions ne s'est pas rendu compte que l'ONUCI, la MINUSTAH et la FISNUA n'avaient pas dûment préparé des plans d'appui aux opérations aériennes pour assurer l'utilisation effective des aéronefs, ce qui s'est soldé par du gaspillage et un surcroît de dépenses. Le Département a accepté les recommandations du BSCI tendant à améliorer les orientations à l'intention des missions et à renforcer son appui et son contrôle.

24. Au cours de ses audits concernant les opérations aériennes dans huit missions, le BSCI a constaté ce qui suit : a) certaines missions prévoyaient des vols spéciaux sans avoir reçu d'autorisation en bonne et due forme ni examiné les incidences financières et ces vols étaient parfois organisés sur des trajets et à des dates pour lesquels des vols réguliers étaient disponibles; b) dans certains cas, les procédures de vol n'étaient pas respectées; c) les plans d'intervention en cas d'urgence aérienne et les plans de recherche et de sauvetage n'avaient été ni établis, ni actualisés, ni mis à l'essai et les moyens d'intervention d'urgence et de recherche et de sauvetage laissaient à désirer; d) il n'avait été réalisé ni inspections relatives à la qualité des opérations aériennes et au respect des normes techniques, ni audits de la qualité. Les missions ont accepté les recommandations du BSCI, qu'elles appliquaient.

**Organes centraux de contrôle pour le personnel des missions
au Département de l'appui aux missions et processus de sélection
du personnel dans certaines missions**

25. Le BSCI a réalisé ces audits au Département de l'appui aux missions, au Département de la gestion, à la MONUSCO, à la MINUAD, à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et à l'ONUCI.

26. Les organes centraux de contrôle pour le personnel des missions veillent à ce que les directeurs de programme évaluent les candidats sur la base de critères approuvés préalablement et respectent les procédures applicables. Toutefois, il fallait que le Département de l'appui aux missions : a) modifie les procédures de manière à porter systématiquement à la connaissance du Département de la gestion les affaires relatives à l'application incorrecte de critères d'évaluation et au non-respect des politiques applicables; b) veille à ce que les postes faisant l'objet d'un avis de vacance spécifique soient justifiés au moyen d'éléments vérifiables. Les recommandations émises par le BSCI en vue d'améliorer le fonctionnement des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions et améliorer le processus de recrutement ont été acceptées.

Opérations de contrôle des mouvements

27. Le BSCI a réalisé des audits concernant les opérations de contrôle des mouvements à la MINUSTAH, à la MONUSCO, à la MANUA, à la FINUL, à la MINUL, à la MINUSS, à l'ONUCI et au Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA). Les missions avaient établi des procédures afin d'assurer le mouvement effectif des contingents et d'autres catégories de personnel des Nations Unies. Toutefois, la MINUL et l'UNSOA devaient veiller à ce que les passagers ne faisant pas partie du personnel des Nations Unies signent des formulaires dégageant l'ONU de toute responsabilité avant de voyager à bord d'aéronefs des Nations Unies. Les missions devaient également veiller à ce que : a) des mesures de sécurité adéquates soient appliquées dans tous les aéroports et dans les zones de mouvement des marchandises; b) le personnel reçoive une formation adéquate concernant la manutention des marchandises dangereuses. Les missions ont accepté ces recommandations du BSCI et les appliquent.

Administration des droits et prestations du personnel en tenue

28. Le BSCI a réalisé ces audits au Département de l'appui aux missions, au Département de la gestion, au Département des opérations de maintien de la paix, à la MONUSCO, à la MINUAD, à la FINUL et à l'ONUCI. Ces missions disposaient de directives adéquates concernant les droits et prestations. Les missions respectaient, pour l'essentiel, les politiques et les procédures établies; toutefois, il fallait que le Département de la gestion examine, révise et publie périodiquement les taux applicables pour l'indemnité de subsistance. De plus, faute de procédures adéquates, la MONUSCO, la MINUAD et l'ONUCI effectuaient des versements aux trésoriers payeurs des contingents sans avoir la preuve que les indemnités étaient effectivement versées aux bénéficiaires auxquels elles étaient destinées. Ainsi, à l'ONUCI, des reçus concernant des indemnités journalières et des indemnités de permission pour un montant de 500 000 dollars environ étaient signés par la même

personne, au nom de plusieurs bénéficiaires. Le Département de la gestion et les missions ont pris des mesures en vue d'appliquer les recommandations du BSCI.

B. Activités d'audit interne et d'investigation par département ou mission

1. Département de l'appui aux missions

Activités d'audit interne

29. Le BSCI a adressé 46 recommandations d'audit, ainsi que les 10 rapports d'audit énumérés ci-après, au Département de l'appui aux missions, dont le Centre de services régional d'Entebbe et le Centre de services mondial de l'ONU :

- *Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements au Centre de services régional d'Entebbe et au Département de l'appui aux missions (2014/038)*
- *Organes centraux de contrôle pour le personnel des missions et procédures de sélection du personnel dans un échantillon de missions (2014/047)*
- *Passation, administration et gestion des marchés relatifs aux opérations de transit par le Département de la gestion à l'appui des opérations de maintien de la paix (2014/021)*
- *Administration des prestations et avantages du personnel en tenue (2014/100)*
- *Application par le Département de l'appui aux missions de la Stratégie globale d'appui aux missions (2014/136)*
- *Opérations aériennes au Département de l'appui aux missions (2014/150)*
- *Traitement des demandes d'indemnité et des paiements par le Centre de services régional d'Entebbe (2014/105)*
- *Paieement des fournisseurs des missions clientes par le Centre de services régional d'Entebbe (2014/091)*
- *Gestion des ressources humaines au Centre de services mondial de l'ONU (2014/126)*
- *Gestion financière et activités d'achat au Centre de services mondial de l'ONU (2014/155)*

Recommandations essentielles

30. *Audit de la gestion financière et des activités d'achat (2014/155)* : Le Centre de services mondial de l'ONU n'a pas fourni dans les délais voulus les services d'achat visés dans le projet pilote de service intégré d'appui aux activités d'achat des missions (projet COMPASS). En moyenne, 226 jours et 127 jours s'étaient écoulés entre la date à laquelle il avait reçu les demandes de biens et services et celle à laquelle les marchés avaient été attribués dans le cadre des 22 contrats passés pour le compte de deux missions clientes. Les retards étaient dus : a) au fait que les demandes de biens et services et les cahiers des charges étaient mal établis; b) au manque de ressources du Centre de services mondial; c) aux problèmes liés à la recherche de fournisseurs; et d) au contrôle insuffisant des activités d'achats aussi

bien par le Centre de services mondial que par les missions clientes. Ces facteurs retardaient l'achèvement du projet pilote et le lancement du projet COMPASS dans d'autres missions politiques spéciales. Le BSCI a recommandé au Centre de services mondial, en collaboration avec le Département de l'appui aux missions, d'évaluer la phase pilote du projet et de prendre une décision concernant sa mise en application effective. Le Centre a accepté la recommandation en indiquant qu'il examinait le projet pilote.

Activités d'investigation

31. Le BSCI a établi le rapport d'investigation ci-après concernant le Département de l'appui aux missions :

- *Exploitation et abus sexuels et autres formes de comportement prohibé mettant en cause un fonctionnaire (0141/12)*

32. En outre, le BSCI a établi deux rapports de clôture concernant des cas de faute non avérée (0026/11 et 0142/12).

2. Département de la gestion

Activités d'audit interne

33. Le BSCI a adressé au Département de la gestion 23 recommandations d'audit, ainsi que les deux rapports d'audit suivants :

- *Acquisition et mise en service d'un système électronique de gestion du carburant au Secrétariat de l'ONU (2014/110)*
- *Mise en service à titre expérimental d'Umoja à la FINUL (2014/033)*

Recommandations essentielles

34. *Audit de l'acquisition et de la mise en service d'un système électronique de gestion du carburant au Secrétariat de l'ONU (2014/110)* : Le Département de l'appui aux missions n'a pas mis en place la structure de gouvernance nécessaire pour superviser l'acquisition et la mise en service du système électronique de gestion du carburant pour les missions lorsque le projet a été lancé en 2017. Plus tard, en 2009, le Département de l'appui aux missions et le Département de la gestion ont créé un conseil du projet, mais les fonctions et attributions des membres de ce conseil et des agents participant au projet n'ont pas été clairement définies et assignées. Les deux départements n'avaient pas non plus mis au point d'indicateurs de résultats ou de modalités d'établissement de rapports périodiques pour suivre la mise en œuvre du projet. Le manque général de gestion, de coordination et de précision du contrat passé avec le fournisseur a eu pour effet que des modifications du champ d'application du projet ont été opérées sans autorisation ni coordination et que des décisions ont été prises alors qu'elles n'étaient pas conformes aux dispositions du Manuel des achats et aux clauses du contrat. Le projet, pour lequel des dépenses d'un montant de 4,1 millions de dollars avaient été engagées, a été abandonné par la suite. Le Département de la gestion a accepté, comme il lui a été recommandé, de veiller au respect des règles établies pour toutes les activités de développement de systèmes entreprises au Secrétariat.

3. Département des opérations de maintien de la paix

Activités d'audit interne

35. Le BSCI a adressé au Département deux recommandations d'audit, ainsi que le rapport d'audit suivant :

- *Groupe de la réforme du secteur de la sécurité au Département des opérations de maintien de la paix (2014/081)*

Activités d'investigation

36. Le BSCI a établi le rapport d'investigation ci-après concernant le Département des opérations de maintien de la paix :

- *Pratiques de corruption concernant la sélection et le recrutement de membres de la Police des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix (0353/13)*

4. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Activités d'audit interne

37. Le BSCI a adressé à la MINUSMA sept recommandations d'audit, ainsi que le rapport d'audit suivant :

- *Sûreté et sécurité (2014/128)*

Activités d'investigation

38. Le BSCI a établi les cinq rapports relatifs aux contingents ci-après concernant la MINUSMA :

- *Agression sur mineur mettant en cause des soldats de la paix (0402/13)*
- *Fautes graves mettant en cause des soldats de la paix (0450/13)*
- *Exploitation sexuelle mettant en cause un soldat de la paix (0358/13)*
- *Fautes graves mettant en cause des soldats de la paix (0556/13)*
- *Faute mettant en cause un soldat de la paix (0513/13)*

39. *Affaires 0402/13 et 0450/13* : Le BSCI a reçu un rapport faisant état de l'exploitation sexuelle d'habitants du pays hôte (mineurs dans l'affaire 0402/13) par des soldats de la paix. Dans les deux affaires, le pays fournisseur de contingents a présenté des constatations préliminaires. Les résultats définitifs et la description détaillée des mesures prises n'ont cependant pas encore été communiqués comme ils auraient dû l'être. Le BSCI a par la suite communiqué au Département de l'appui aux missions un rapport exposant les éléments d'information disponibles. Un avis consultatif a également été adressé au Département, lui recommandant d'allouer des ressources suffisantes pour que tous les membres des contingents déployés dans des missions de maintien de la paix, y compris ceux qui avaient précédemment été déployés sous les auspices d'autres entités régionales avant d'être intégrés dans ces missions, reçoivent une formation appropriée sur le Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies.

40. *Affaire 0513* : Le BSCI a reçu un rapport selon lequel des soldats de la paix auraient agi en connivence avec des pompistes pour retirer illégalement de l'argent de cartes prépayées destinées à l'achat de carburant qui avaient été distribuées par un fournisseur local pour faciliter l'approvisionnement en carburant des véhicules de la MINUSMA. Le pays ayant fourni le contingent concerné a informé l'Organisation qu'il conduirait sa propre enquête sur la faute signalée. Toutefois, en février 2015, soit plus d'un an après le rapport initial, l'Organisation n'avait pas encore été informée de la suite donnée aux constatations de l'enquête nationale, qui aurait dû lui être communiquée. Le BSCI a par la suite communiqué au Département de l'appui aux missions un rapport concernant le contingent, dans lequel il exposait l'information disponible sur la faute présumée, et un avis consultatif assorti de recommandations visant à atténuer le risque de fraude liée aux carburants à la MINUSMA.

5. Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Activités d'audit interne

41. Le BSCI a adressé à la MINURSO sept recommandations d'audit, ainsi que le rapport d'audit suivant :

- *Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (2014/098)*

6. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Activités d'audit interne

42. Le BSCI a adressé à la MINUSTAH 29 recommandations d'audit, ainsi que les cinq rapports d'audit suivants :

- *Opérations de contrôle des mouvements (2014/030)*
- *Activités liées aux affaires civiles (2014/070)*
- *Opérations aériennes (2014/087)*
- *Sûreté et sécurité (2014/108)*
- *Gestion du parc automobile (2014/122)*

Recommandations essentielles

43. *Audit de la gestion du parc automobile (2014/122)*. La Section des transports de la MINUSTAH n'avait pas fait le nécessaire pour que tous les 150 véhicules excédentaires aient été retirés de la circulation en septembre 2013. En octobre 2014, seuls 75 de ces véhicules avaient été restitués par les sections et groupes concernés. De plus, au cours de l'exercice 2010/11, la MINUSTAH avait acheté 356 véhicules, pour un coût de 9,7 millions de dollars, sans avoir procédé à une véritable évaluation des besoins. Au 31 décembre 2012, 183 véhicules étaient encore en stock. Parmi eux, 40 ont ensuite été utilisés en remplacement de véhicules qui avaient dépassé leur durée d'utilité, 100 ont été transférés à la MINUSMA en juillet 2013 pour un coût supplémentaire (fret) de 495 064 dollars et 43 restaient en stock en juillet 2014. La MINUSTAH a appliqué la recommandation du BSCI tendant à ce qu'elle transfère ou cède les véhicules excédentaires.

44. Le même audit a révélé que le Comité consultatif de la MINUSTAH sur la sécurité routière avait examiné 137 infractions à la réglementation de la circulation et accidents de la route mettant en cause des agents de la Mission, et recommandé le retrait ou la suspension de 97 permis de conduire. La direction n'a pas promptement donné suite à ces recommandations, en consacrant en moyenne 103 jours au traitement de 20 des 97 cas. Le nombre d'infractions et d'accidents est resté élevé, car la MINUSTAH n'a pris aucune mesure pour dissuader les auteurs d'infraction de récidiver. La Mission a appliqué les recommandations du BSCI tendant à ce les dispositions voulues soient prises pour que son personnel n'enfreigne pas sans cesse la réglementation de la circulation.

Activités d'investigation

45. Le BSCI a établi au sujet de la MINUSTAH les cinq rapports concernant le contingent et les six rapports d'investigation qui suivent :

Rapports concernant le contingent :

- *Exploitation et abus sexuels mettant en cause un soldat de la paix (0428/13)*
- *Exploitation et abus sexuels mettant en cause un soldat de la paix (0212/13)*
- *Exploitation et abus sexuels mettant en cause un soldat de la paix (0213/13)*
- *Affaire d'exploitation et d'abus sexuels mettant en cause un soldat de la paix (0220/14)*
- *Vol d'un bien n'appartenant pas à l'ONU par un soldat de la paix (0221/14)*

Rapports d'investigation :

- *Exploitation et abus sexuels mettant en cause un membre de la Police des Nations Unies (0042/13)*
- *Perception illicite d'une somme d'argent par un fonctionnaire (0040/12)*
- *Exploitation et abus sexuels mettant en cause un membre d'unité de police constituée (0535/12)*
- *Soumission d'un faux certificat médical par un fonctionnaire (0258/12)*
- *Demande frauduleuse d'indemnité pour frais d'études par un ancien fonctionnaire (0050/13)*
- *Demande frauduleuse de remboursement de frais médicaux par un fonctionnaire (0031/12)*

46. En outre, le BSCI a établi trois rapports de clôture concernant des cas de faute non avérée (0360/12, 0290/13, 0569/12 et 0251/11).

7. Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Activités d'audit interne

47. Le BSCI a adressé à la MONUSCO 43 recommandations d'audit, ainsi que les huit rapports d'audit suivants :

- *Groupe consultatif sur les prisons (2014/017)*

- *Comptes débiteurs et créditeurs (2014/043)*
- *Opérations de contrôle des mouvements (2014/056)*
- *Opérations aériennes (2014/113)*
- *Activités de désarmement, démobilisation, rapatriement/réinstallation et réintégration (2014/114)*
- *Fonctions d'appui assurées par le bureau local de Kalemie (2014/135)*
- *Sûreté et sécurité (2014/140)*
- *Contrat d'économat (2014/151)*

Recommandations essentielles

48. *Audit des fonctions d'appui assurées par le bureau local de Kalemie (2014/135)* : Le contrôle insuffisant du fonctionnement de la maison d'hôtes à Kalemie a empêché la MINUSCO de déceler l'absence d'une somme de 20 000 dollars provenant des loyers qui n'avait pas été déposée à la banque. Au moment de l'audit, la Section de la sécurité menait une enquête sur la disparition de ces fonds. La MONUSCO a accepté une recommandation et mis en place des procédures en vertu desquelles tous les fonds collectés doivent être inscrits dans un registre et vérifiés par l'officier du génie en charge du bureau avant leur dépôt à la banque.

49. *Audit du contrat d'économat (2014/151)* : Le concessionnaire de l'économat ne tenait pas le compte exact des biens importés pour le compte de la Mission. Aucun rapprochement n'était effectué entre les articles vendus et les biens importés hors taxe. La MONUSCO et le concessionnaire étaient par conséquent dans l'incapacité de démontrer que tous les biens importés en vertu des privilèges de l'Organisation étaient vendus exclusivement dans le cadre de l'économat. La MONUSCO a accepté, comme le BSCI le lui recommandait, de prier le concessionnaire de communiquer le détail complet de tous les biens importés pour le compte de la Mission et de veiller à ce que tous ceux qui étaient importés hors taxe soient intégralement comptabilisés dans les futurs contrats d'économat.

50. Le même audit a révélé que, dans le cadre des pouvoirs qui lui étaient délégués, la Section des achats avait réattribué le marché à une filiale du concessionnaire, sans toutefois solliciter d'avis juridique sur les nouveaux arrangements. La filiale était domiciliée en République démocratique du Congo, où elle avait reçu un avis d'imposition de 9,7 millions de dollars. Elle avait demandé à la MONUSCO de l'aider à régler cette affaire. La Mission a appliqué la recommandation du BSCI tendant à ce qu'elle sollicite un avis juridique et prenne des dispositions pour protéger les intérêts de l'Organisation.

Activités d'investigation

51. Le BSCI a établi au sujet de la MONUSCO les 10 rapports concernant le contingent et 11 rapports d'investigations qui suivent :

Rapports concernant le contingent :

- *Affaire d'exploitation et d'abus sexuels sur mineur mettant en cause un soldat de la paix (0140/13)*
- *Faute mettant en cause des soldats de la paix (0093/13)*

- *Affaire d'exploitation et d'abus sexuels sur mineur mettant en cause un soldat de la paix (0579/13)*
- *Agression physique et mauvais traitement sur un fonctionnaire des Nations Unies par un soldat de la paix (0463/12)*
- *Abus sexuels mettant en cause un soldat de la paix (0063/14)*
- *Utilisation impropre de numéros d'enregistrement des Nations Unies sur du matériel appartenant aux contingents (0275/13)*
- *Faute mettant en cause des soldats de la paix (0274/13)*
- *Possession illicite d'articles prohibés par un soldat de la paix (0384/13)*
- *Affaire d'exploitation et d'abus sexuels mettant en cause un soldat de la paix (0452/13)*
- *Possession illicite d'articles prohibés par un soldat de la paix (0024/14)*
- *Exploitation et abus sexuels mettant en cause un soldat de la paix (0119/14)*

Rapports d'investigation :

- *Déclaration mensongère sur son niveau d'instruction par un fonctionnaire (0043/13)*
- *Exploitation et abus sexuels mettant en cause les employés d'un fournisseur (0395/13)*
- *Exercice d'une activité extérieure non autorisée par un fonctionnaire (0141/13)*
- *Détournement de fonds par un fonctionnaire (0476/13)*
- *Abus sexuel sur mineur mettant en cause un fonctionnaire (0372/13)*
- *Abus d'autorité, conflit d'intérêts et déclaration mensongère lors du recrutement mettant en cause un fonctionnaire (0266/13)*
- *Affaire d'exploitation et d'abus sexuels mettant en cause un soldat de la paix (0056/14)*
- *Exploitation et abus sexuels sur mineur mettant en cause un Volontaire des Nations Unies (0269/14)*
- *Exploitation et abus sexuels sur mineur mettant en cause un membre de la Police des Nations Unies (0126/14)*
- *Pratiques de corruption concernant la sélection et le recrutement de membres de la Police des Nations Unies pour des opérations de maintien de la paix (0353/13)*

52. *Affaire 0275/13* : Le BSCI a été informé qu'un membre d'un contingent posté à la MONUSCO avait reproduit les plaques d'immatriculation de 14 véhicules inutilisables appartenant aux contingents et les avait fixées sur d'autres véhicules en bon état pour dissimuler les véhicules inutilisables lors des inspections de vérification. Par la suite, les véhicules qui portaient les numéros d'enregistrement originaux ont été retrouvés cachés dans un étang asséché à environ 1,5 kilomètre de la base de soutien logistique de la Mission.

53. Les mêmes numéros d'enregistrement ont été trouvés sur différents véhicules utilisés par le même contingent national dans d'autres villes. Une enquête menée par un pays fournisseur de contingents a découvert des éléments démontrant le bien-fondé des informations communiquées. Le BSCI a communiqué son propre rapport au Département de l'appui aux missions, en indiquant que les irrégularités commises par les soldats de la paix concernés avaient entraîné une perte financière de 57 831,48 dollars pour l'Organisation, et recommandé de recouvrer ce montant. La mission permanente intéressée a par la suite informé le Département des sanctions disciplinaires prises à l'encontre du commandant du contingent. La question du recouvrement des pertes financières est à l'étude au Département.

54. *Affaire 0140/13* : Le BSCI a été informé qu'un militaire déployé à la MONUSCO occupait une chambre à un bar situé dans une zone d'accès interdit, où il exploitait et abusait sexuellement une Congolaise de 16 ans, qui était tombée enceinte. En attendant les conclusions de l'investigation menée par le pays fournisseur du contingent, qui n'avait pas encore soumis de rapport, le BSCI a établi son propre rapport indiquant que l'affaire n'était pas réglée.

55. *Affaire 0141/13* : L'investigation a révélé qu'un agent recruté sur le plan national de la MONUSCO possédait un bar avec une chambre attenante qui était utilisée par un soldat de la paix pour entretenir des rapports sexuels avec une mineure. Le BSCI a mené une enquête, qui a fourni la preuve non seulement que le fonctionnaire se livrait à une activité extérieure non autorisée mais aussi, étant donné les circonstances de l'affaire, que le même fonctionnaire ne pouvait pas ignorer que son activité commerciale faisait de lui le complice, par aide et encouragement, de faits de prostitution. Le BSCI a communiqué son rapport d'investigation au Département de l'appui aux missions afin qu'il prenne les mesures qui s'imposaient. Le Département a ensuite renvoyé l'affaire au Bureau de la gestion des ressources humaines aux fins de sanctions disciplinaires, et une lettre faisant état de griefs à son égard a été transmise au fonctionnaire. Le Bureau de la gestion des ressources humaines examine l'affaire.

56. *Affaire 0353/13* : Le BSCI a reçu des informations faisant état de corruption dans la sélection et le recrutement de membres de la Police des Nations Unies déployés auprès de la MINUSTAH et de la MONUSCO. Il a mené une investigation qui a révélé que neuf membres de la Police des Nations Unies et un fonctionnaire détaché au Département des opérations de maintien de la paix à New York étaient impliqués dans une affaire de corruption. Il a examiné la pratique actuelle de l'Organisation concernant la sélection et le recrutement des membres de la Police des Nations Unies. Un rapport d'investigation a été adressé au Département. Celui-ci a ensuite été informé par la Mission permanente intéressée qu'une enquête avait été ouverte sur cette affaire. Le BSCI a émis un avis consultatif prévoyant des mesures que le Département applique actuellement.

57. En outre, le BSCI a publié huit rapports de clôture concernant des cas de faute non avérée (0140/11, 0462/11, 0144/13, 0522/10, 0237/11, 0364/11, 0307/13 et 0462/12).

8. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

Activités d'audit interne

58. Le BSCI a adressé à la MANUA 18 recommandations d'audit, ainsi que les quatre rapports d'audit suivants :

- *Opérations de contrôle des mouvements (2014/012)*
- *Opérations d'approvisionnement en carburant (2014/063)*
- *Opérations aériennes (2014/065)*
- *Activités de protection de l'environnement (2014/124)*

Activités d'investigation

59. Le BSCI a établi un rapport d'investigation concernant la MANUA

- *Représailles à la MANUA (0222/13)*

9. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

Activités d'audit interne

60. Le BSCI a adressé à la MANUI neuf recommandations d'audit, ainsi que les trois rapports d'audit suivants :

- *Gestion des comptes débiteurs et créditeurs par le Bureau d'appui commun de Koweït (2014/042)*
- *Projets d'ingénierie (2014/106)*
- *Opérations aériennes (2014/127)*

Activités d'investigation

61. Le BSCI a établi deux rapports de clôture concernant des cas de faute non avérée (0085/13 et 0161/14).

10. Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Activités d'audit interne

62. Le BSCI a adressé à la MINUAD 66 recommandations d'audit, ainsi que les 12 rapports d'audit suivants :

- *Programme de développement de la police nationale soudanaise (2014/028)*
- *Activités consultatives dans le domaine pénitentiaire (2014/035)*
- *Opérations de police (2014/036)*
- *Transports terrestre et gros matériel du génie (2014/071)*
- *Services médicaux (2014/093)*
- *Opérations aériennes (2014/094)*
- *Projets à effet rapide (2014/107)*
- *Recrutements sur le plan national (2014/112)*

- *Entretien des groupes électrogènes (2014/125)*
- *Gestion des stocks de biens non durables (2014/137)*
- *Installations d'entreposage (2014/138)*
- *Mise en service d'Umoja (2014/145)*

Recommandations essentielles

63. *Audit de l'entretien des groupes électrogènes (2014/125)*. Au cours de son audit, le BSCI a découvert que la MINUAD n'avait pas correctement formé les techniciens concernés à la gestion de son programme d'entretien des groupes électrogènes. Il en résultait que l'Opération ne disposait de données sur cet entretien que pour 80 de ses 321 groupes électrogènes d'au moins 250 kilovoltampères, et 39 % seulement des services prévus d'entretien de ces 80 groupes électrogènes avaient été effectués. Qui plus est, faute de contrôles, 85 groupes électrogènes (d'une valeur nette comptable de 3,2 millions de dollars) étaient devenus inutilisables avant même la fin de leur durée de vie économique. La MINUAD a accepté, comme il lui a été recommandé, de former le personnel à l'entretien et au contrôle du fonctionnement des groupes électrogènes et d'appliquer des procédures pour que le programme soit correctement géré.

64. Au cours du même audit, il a été constaté que la MINUAD ne conservait pas des quantités suffisantes de pièces de rechange et de kits de révision des moteurs, et que cela avait des effets sur ses travaux d'entretien courant. En août 2014, 33 seulement des 153 groupes électrogènes dont le moteur devait être révisé avaient été réparés. La MINUAD a accepté, comme le lui recommandait le BSCI, de procéder à une évaluation détaillée de ses stocks de pièces de rechange et kits de révision des moteurs et de se procurer les pièces nécessaires.

65. *Audit des recrutements sur le plan national (2014/112)*. Des irrégularités ont été constatées dans le recrutement sur le plan national de quatre agents. Les responsables du recrutement avaient fait passer un entretien à quatre candidats, dont ils avaient recommandé la candidature, alors que les intéressés avaient été éliminés au stade de la présélection par la Section de la gestion des ressources humaines car ils ne possédaient pas le niveau d'études, l'expérience et les qualifications, ainsi que les connaissances linguistiques nécessaires. Dans l'un des cas, le directeur de programme avait retenu après une première sélection, convoqué pour l'entretien puis sélectionné une personne qui n'avait pas apparemment fait acte de candidature avant la date limite. Cette situation s'expliquait par le fait que la Section de la gestion n'avait pas mis en place de procédures rigoureuses pour garantir la conformité aux règles établies. La MINUAD a accepté, comme le lui recommandait le BSCI, d'examiner les irrégularités commises dans les recrutements sur le plan national afin d'y remédier, et de prendre des dispositions pour garantir le respect des procédures de recrutement.

66. *Audit de la gestion des biens non durables (2014/137)*. La MINUAD n'avait pas appliqué de pratiques rigoureuses de gestion des stocks, y compris la fixation de quantités maximales et minimales et de seuils de réapprovisionnement. Au 30 juin 2014, 6 134 articles d'une valeur de 41 millions de dollars n'avaient pas été sortis des entrepôts de la mission depuis plus de 12 mois, et des stocks d'une valeur estimée à 12 millions de dollars n'étaient plus nécessaires. Cette situation se traduisait par des gaspillages et des frais d'entreposage supplémentaires. La

MINUAD a accepté, comme le BSCI le lui recommandait, d'examiner les stocks et d'en analyser les mouvements pour mieux déterminer les articles à rotation lente et les articles non demandés, et de prendre les mesures voulues.

67. Le BSCI a constaté au cours du même audit que le personnel des entrepôts et le personnel faisant les demandes de matériel n'avaient pas été formés au fonctionnement du module de gestion des projets du système Galileo et qu'en conséquence la MINUAD ne contrôlait pas la consommation des articles distribués au titre des projets. C'est ainsi que la mission avait distribué aux responsables de projet du matériel qui soit restait inutilisé pendant de longues périodes soit n'était plus nécessaire. Par exemple, a) des stocks d'une valeur indéterminée d'articles pour l'approvisionnement en eau et la protection de l'environnement, entreposés dans 48 conteneurs maritimes, avaient été distribués à des projets mais étaient restés inutilisés pendant plus d'un an; et b) des panneaux solaires d'une valeur de 1,6 million de dollars avaient été distribués à la Section de l'informatique en janvier 2014 mais n'étaient pas installés au 30 juin 2014. La MINUAD a accepté, comme le lui recommandait le BSCI, de former son personnel au fonctionnement du système Galileo et de faire en sorte que le matériel non utilisé qui avait été distribué au titre de projets soit restitué aux entrepôts et que les données du système Galileo soient actualisées en conséquence.

68. *Audit des installations d'entreposage (2014/138)*. La MINUAD n'avait pas mis en place de mesures de sécurité suffisantes pour protéger les stocks dans les installations d'entreposage. Il en était résulté plusieurs cas de vol et de perte. La MINUAD a signalé des cas de vols et d'articles manquants d'une valeur totale de 4,2 millions de dollars pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2014. Elle a accepté, comme le BSCI le lui recommandait, d'évaluer et de renforcer les mesures de sécurité à l'intérieur et aux alentours de ses installations d'entreposage.

69. Le même audit a révélé que la MINUAD n'avait pas effectué d'inspections et d'évaluations de sécurité incendie dans ses installations d'entreposage. Celles-ci n'avaient pas de détecteurs d'incendie, de panneaux d'interdiction de fumer ou de points de rassemblement en cas d'incendie. La mission n'avait pas non plus désigné de responsables de la lutte anti-incendie, aucun plan d'évacuation n'était en place et il n'avait pas été installé d'extincteurs. La MINUAD a accepté, comme le BSCI le lui recommandait, de procéder à des évaluations et inspections de la sécurité incendie dans toutes ses zones d'entreposage et de prendre les mesures correctives voulues.

Activités d'investigation

70. Le BSCI a établi les deux rapports d'investigation ci-après concernant la MINUAD :

- *Conflit d'intérêts mettant en cause un fonctionnaire (0065/12)*
- *Conflit d'intérêts mettant en cause un fonctionnaire (0140/12)*

71. *Affaires 0065/12 et 0140/12*. Le BSCI a reçu des informations faisant état d'un conflit d'intérêts et de violations des procédures d'achat mettant en cause un membre du Groupe des rations à la MINUAD. Il est ressorti de son investigation que le fonctionnaire considéré avait invité un responsable d'une entreprise prestataire de services de l'ONU à dîner à son domicile. L'entreprise avait passé un marché annuel de 125 millions de dollars pour la fourniture de rations à la mission.

De plus, la petite amie du fonctionnaire avait été employée par l'entreprise et il l'avait aidée à retrouver un emploi après qu'elle eut été licenciée, et avait pris des dispositions pour la faire voyager sans autorisation à bord d'un appareil de l'ONU. Le BSCI a adressé un rapport d'investigation au Département de l'appui aux missions pour suite à donner. Le Bureau de la gestion des ressources humaines a par la suite adressé au fonctionnaire une lettre faisant état de griefs à son égard. Il continue d'examiner l'affaire.

72. Par ailleurs, le BSCI a établi quatre rapports de clôture concernant des cas de faute non avérée (0308/09, 0226/11, 0431/12 et 0064/13).

11. Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Activités d'audit interne

73. Le BSCI a adressé à l'UNFICYP deux recommandations d'audit, ainsi que le rapport d'audit suivant :

- *Fonctions de gestion financière et administrative (2014/118)*

12. Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Activités d'audit interne

74. Le BSCI a adressé à la FINUL 20 recommandations d'audit, ainsi que les quatre rapports d'audit suivants :

- *Opérations de contrôle des mouvements (2014/044)*
- *Prestations et avantages du personnel civil (2014/066)*
- *Activités d'achat (2014/132)*
- *Sûreté et sécurité (2014/139)*

Activités d'investigation

75. Le BSCI a établi un rapport de clôture concernant un cas de faute non avérée (0584/11).

13. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Activités d'audit interne

76. Le BSCI a adressé à l'ONUST deux recommandations d'audit, ainsi que le rapport d'audit suivant :

- *Fonctions de gestion financière et administrative (2014/134)*

14. Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

Activités d'audit interne

77. Le BSCI a adressé à la FISNUA huit recommandations d'audit, ainsi que le rapport d'audit suivant :

- *Opérations aériennes (2014/117)*

15. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo**Activités d'investigation**

78. Le BSCI a établi au sujet de la MINUK les deux rapports d'audit suivants :

- *Faute commise par un fonctionnaire lors d'une procédure de recrutement (0483/13)*
- *Faute commise par un fonctionnaire lors d'une procédure de recrutement (0196/14)*

79. En outre, le BSCI a établi un rapport de clôture concernant un cas de faute non avérée (0418/13).

16. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan**Activités d'investigation**

80. Le BSCI a publié un rapport de clôture concernant un cas de faute non avérée (233/12).

17. Mission des Nations Unies au Libéria**Activités d'audit interne**

81. Le BSCI a adressé à la MINUL 28 recommandations d'audit, ainsi que les cinq rapports d'audit suivants :

- *Opérations de transport (2014/018)*
- *Opérations de contrôle des mouvements (2014/027)*
- *Achats locaux (2014/101)*
- *Appui fourni par la MINUL pour renforcer les capacités de la Police nationale libérienne (2014/119)*
- *Opérations aériennes (2014/121)*

Activités d'investigation

82. Le BSCI a établi les huit rapports d'investigation ci-après concernant la MINUL :

- *Falsification de documents officiels et obtention de pots-de-vin par un Volontaire des Nations Unies (0311/13)*
- *Fraude à l'assurance médicale mettant en cause un fonctionnaire (0496/11)*
- *Demande frauduleuse de remboursement de frais médicaux par un fonctionnaire (0312/13)*
- *Demande frauduleuse de remboursement de frais médicaux par un fonctionnaire (0391/13)*
- *Agression physique et sexuelle mettant en cause un membre d'une unité de police constituée (0004/14)*

- *Demande frauduleuse de remboursement de frais médicaux par un fonctionnaire (0310/13)*
- *Agression physique par des membres d'une unité de police constituée (0046/14)*
- *Agression physique par des membres d'une unité de police constituée (0084/14)*

83. *Affaire 0311/13.* Un Volontaire des Nations Unies affecté à la base de soutien logistique de la MINUL a abusivement demandé et obtenu le versement d'espèces auprès de sous-traitants qui évacuaient légitimement des déchets métalliques de la base. Le Volontaire a reçu ces paiements en échange de la falsification de documents officiels concernant le poids des déchets métalliques enlevés par les sous-traitants. Les constatations du BSCI ont été communiquées au secrétariat du Programme des Volontaires des Nations Unies et le Volontaire a été renvoyé sans préavis. Le BSCI a enquêté sur les affirmations du VNU concernant la participation de ses supérieurs aux actes de corruption (affaires 0523/13 et 0272/14) mais a constaté qu'elles n'étaient pas fondées.

84. *Affaires 0004/14, 0046/14, 0084/14 et 0088/14.* Des membres de l'association d'agents recrutés sur le plan national ont participé sans préavis à une manifestation organisée à la base de soutien logistique de la MINUL. Quatre agents affirment avoir été agressés par des membres d'unités de police constituées au cours de mouvement de protestation. L'un d'entre eux a également affirmé avoir été soumis à des abus sexuels par des membres des unités de police constituées. L'investigation menée par le BSCI n'a pas permis d'étayer ces plaintes.

85. Par ailleurs, le BSCI a établi six rapports de clôture concernant des cas de faute non avérée (0443/11, 0055/13, 0163/13, 0523/13, 0490/13 et 0272/14).

18. Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Activités d'audit interne

86. Le BSCI a adressé à la MINUSS 31 recommandations d'audit, ainsi que les cinq rapports d'audit suivants :

- *Comptes créditeurs et débiteurs (2014/026)*
Opérations de contrôle des mouvements (2014/031)
- *Gestion des carburants (2014/146)*
- *Sécurité aérienne (2014/157)*
- *Gestion des déchets (2014/048)*

Activités d'investigation

87. Le BSCI a établi les sept rapports d'investigation ci-après concernant la MINUSS :

- *Fraude et contrefaçon mettant en cause un fonctionnaire (0384/12)*
- *Vol de sommes correspondant au paiement des salaires de vacataires (0435/12)*

- *Irrégularités concernant les états de paie mensuels des vacataires (0518/12)*
- *Fraude à l'assurance maladie mettant en cause un fonctionnaire (0251/13)*
- *Exploitation et abus sexuels et menaces contre la sûreté et la sécurité du personnel mettant en cause un fonctionnaire [Partie A] (0235/12)*
- *Harcèlement et harcèlement sexuel mettant en cause l'employé d'un fournisseur (0546/13)*
- *Faute mettant en cause un fonctionnaire (0428/11)*

88. Par ailleurs, le BSCI a établi six rapports de clôture concernant des cas de faute non avérée (0495/11 (MINUS), 0040/13, 0415/13, 0040/13, 0021/14 et 0235/12).

19. Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Activités d'audit interne

89. Le BSCI a adressé à l'ONUCI 39 recommandations d'audit, ainsi que les cinq rapports d'audit suivants :

- *Sûreté et sécurité (2014/064)*
- *Projets à effet rapide (2014/076)*
- *Opérations de contrôle des mouvements (2014/086)*
- *Opérations aériennes (2014/111)*
- *Gestion du parc automobile (2014/152)*

90. *Audit de la gestion du parc automobile (2014/152)*. La Section des transports de l'ONUCI n'avait pas supervisé l'administration des examens de conduite et la délivrance des permis de conduire. Ainsi, des permis de conduire avaient été délivrés à 152 personnes sans procéder aux examens de vision obligatoires ni administrer des épreuves théoriques, et 40 de ces permis avaient été délivrés sans administrer d'épreuve pratique de conduite. Le non-respect des procédures établies a contribué à quelque 593 accidents, dus à des excès de vitesse et à la non-observation des indications de la signalisation routière. L'ONUCI a appliqué la recommandation du BSCI tendant à ce qu'elle révise ses modalités d'administration des examens de conduite et de délivrance des permis de conduire, et en contrôle le respect.

91. Le même audit a révélé que l'ONUCI n'avait pas enregistré correctement les accidents de la route et transmis au comité local de contrôle du matériel, pour examen et recommandation, les cas dans lesquels les dommages excédaient 500 dollars. Qui plus est, ledit comité examinait ces cas en moyenne 464 jours après la date de l'accident. L'ONUCI a accepté, comme le BSCI le lui recommandait, de veiller à ce que la documentation relative aux accidents soit transmise au comité local de contrôle du matériel dans les délais fixés.

Activités d'investigation

92. Le BSCI a établi au sujet de l'ONUCI les cinq rapports contenant le contingent et les 11 rapports d'investigation qui suivent.

Rapports concernant le contingent :

- *Mauvais traitements sur des journaliers occasionnels mettant en cause des soldats de la paix (0432/13)*
- *Présomption de faute mettant en cause un soldat de la paix (0148/13)*
- *Exploitation et abus sexuels mettant en cause des soldats de la paix (0062/12)*
- *Faute mettant en cause un soldat de la paix (0340/13)*
- *Tentative d'abus sexuel mettant en cause un soldat de la paix (0512/13)*

Rapports d'investigation :

- *Utilisation frauduleuse de ressources informatiques par des fonctionnaires (0151/12)*
- *Utilisation frauduleuse de ressources informatiques par des fonctionnaires (0246/12)*
- *Utilisation frauduleuse de ressources informatiques par des fonctionnaires (0247/12)*
- *Abus de pouvoir et emploi injustifié de la force par un fonctionnaire (0061/13)*
- *Utilisation frauduleuse de ressources informatiques par des fonctionnaires (0248/12)*
- *Utilisation frauduleuse de ressources informatiques par des fonctionnaires (0249/12)*
- *Malversation mettant en cause un fonctionnaire (0283/10)*
- *Abus de pouvoir et emploi injustifié de la force par un fonctionnaire (0366/13)*
- *Abus de pouvoir et emploi injustifié de la force par un fonctionnaire (0365/13)*
- *Utilisation frauduleuse de ressources informatiques par des fonctionnaires (0078/13)*
- *Fraude mettant en cause les employés d'un fournisseur (0119/13)*

93. En outre, le BSCI a établi quatre rapports de clôture concernant des cas de faute non avérée (0357/13, 0356/13, 0557/13 et 0349/13).

20. Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie

Activités d'audit interne

94. Le BSCI a adressé à l'UNSOA 26 recommandations d'audit, ainsi que cinq rapports d'audit suivants :

- *Gestion des carburants (2014/075)*
- *Opérations de contrôle des mouvements (2014/123)*
- *Sécurité des technologies de l'information et des communications (2014/130)*
- *Achats locaux (2014/141)*
- *Mise en service d'Umoja (2014/162)*

Recommandations essentielles

95. *Audit de la gestion des carburants (2014/075)*. L'UNSOA n'appliquait pas de contrôles suffisants de la distribution et de la consommation du carburant fourni en vrac à la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Il ne demandait pas systématiquement des rapports, et ne validait pas ceux qu'il recevait, pour s'assurer que tout le carburant fourni était comptabilisé. Par exemple, au cours des exercices 2011/12 et 2012/13, l'UNSOA avait distribué 9,3 millions de litres de carburant à l'AMISOM mais celle-ci n'avait communiqué de rapports de consommation que pour 3,2 millions de litres. De plus, ces rapports laissaient à désirer car ils étaient incomplets et comportaient des anomalies. L'UNSOA a accepté, comme le BSCI le lui recommandait, de renforcer le contrôle du carburant distribué en vrac à l'AMISOM et de former le personnel de cette dernière à la gestion des carburants et à l'établissement des rapports y relatifs.

96. Au cours du même audit, le BSCI a constaté que 1 879 cartes de carburant valides avaient été distribuées pour seulement 1 715 véhicules ou appareils appartenant à l'Organisation et aux contingents, et que des cartes avaient été distribuées en double et utilisées parfois pour ravitailler en carburant le même véhicule ou appareil. Cette situation s'était produite parce que l'UNSOA n'avait pas mis en place de contrôles suffisants concernant la distribution des cartes de carburant, augmentant ainsi le risque que ce carburant ne soit pas utilisé aux fins prévues. L'UNSOA a accepté, comme le BSCI le lui recommandait, d'établir des procédures pour justifier l'utilisation des cartes de carburant. Il avait entrepris un audit de ces cartes et collaborait avec le fournisseur pour éliminer les doublons.

97. *Audit des opérations de contrôle des mouvements (2014/123)*. L'UNSOA n'avait pas arrêté de politique ni conclu d'accords avec des tiers pour le remboursement des coûts liés à l'utilisation d'aéronefs de l'Organisation. Si bien qu'il n'avait pas recouvré un montant d'environ 4,1 millions de dollars correspondant à l'utilisation d'un appareil par des tiers. Il a accepté, comme le BSCI le lui recommandait, d'arrêter une politique régissant la fourniture de services aériens à des clients autres que son personnel et le recouvrement des coûts correspondants.

98. Lors du même audit, le BSCI a constaté que l'UNSOA ne tenait pas à jour les documents voulus sur les passagers voyageant à bord de ses appareils, ou les pièces justifiant qu'il avait approuvé leur voyage. Il en résultait un risque certain que des personnes non autorisées voyagent sur des appareils de l'Organisation. Qui plus est, étant que les passagers autres que le personnel des Nations Unies n'avaient pas accès au système Field Support Suite pour soumettre les formulaires de réservation, les demandes de déplacement du personnel et les formulaires de décharge de responsabilité n'étaient pas disponibles pour examen, augmentant le risque que l'Organisation soit tenue responsable en cas d'accident. L'UNSOA a accepté, comme le BSCI le lui recommandait, de mettre en place des procédures et fournir une formation et des outils supplémentaires au personnel de l'AMISOM pour faire en sorte que tous les documents liés aux voyages soient dûment établis et conservés.

99. *Audit des achats locaux (2014/141)*. Pour répondre à des besoins opérationnels immédiats, l'UNSOA a acheté des services aériens d'une valeur de 22,3 millions de dollars sans délégation de pouvoirs appropriée, sans contrat d'aviation à long terme et sans en référer à la Section des achats. Il a demandé à la Division des achats en mars 2011 l'autorisation de lancer une procédure d'appel d'offres pour des services

d'affrètement aérien, mais cette demande n'a pas été approuvée sur la recommandation du Département de l'appui aux missions qui considérait que ce marché devait être passé par le Siège. Par ailleurs, l'UNSOA a acheté des services médicaux, des services logistiques, du matériel pour les camps, du matériel de sécurité et des installations d'hébergement sans que la Division des achats ait approuvé la dérogation à la règle de mise en concurrence. Il a accepté, comme le BSCI le lui recommandait, de respecter les pouvoirs qui lui étaient délégués pour les achats et de soumettre les opérations d'achat d'une valeur excédant celle prévue dans sa délégation de pouvoirs à l'examen ex post facto et à l'approbation du Comité des marchés du Siège et du Sous-Secrétaire général chargé des services centraux d'appui.

21. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et Commission mixte Cameroun-Nigéria

Activités d'audit interne

100. Le BSCI a adressé à l'UNOWA et à la Commission mixte Cameroun-Nigéria six recommandations d'audit et le rapport d'audit suivant :

- *Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et Commission mixte Cameroun-Nigéria (2014/095)*

Recommandations essentielles

101. *Audit du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et de la Commission mixte Cameroun-Nigéria (2014/095)*. L'UNOWA et la Commission mixte Cameroun-Nigéria ne respectaient pas intégralement l'instruction administrative relative à l'emploi de consultants. Sur huit contrats de consultant, quatre ne comprenaient pas de description des fonctions attendues, tandis que les quatre autres (qui décrivaient des fonctions) ne prévoyaient pas de produits tangibles et mesurables. Les responsables de programme ne procédaient pas à une évaluation en bonne et due forme de la qualité des travaux des consultants et trois de ces derniers avaient été réembauchés sans que leurs travaux antérieurs aient été évalués. L'UNOWA n'avait pas donné suffisamment de consignes aux responsables de programme au sujet de la gestion des consultants. Il n'existait aucune garantie que les consultants avaient rempli les objectifs de leur mission. L'UNOWA a accepté la recommandation du BSCI tendant à ce qu'il mette en place des procédures et donne des directives à son personnel sur la gestion des consultants.

102. Le même audit a révélé que l'UNOWA ne tenait pas à jour les pièces justificatives des voyages effectués. Par exemple, a) 35 formulaires sur 90 concernant les déplacements du personnel n'étaient pas disponibles; et b) il n'existait aucune pièce prouvant que 18 des 19 voyageurs non membres du personnel des Nations Unies avaient signé le formulaire de décharge de la responsabilité. Vu l'absence d'enregistrement, l'UNOWA n'a pas pu confirmer que seuls les agents autorisés utilisaient les appareils de l'ONU. Il en résultait un risque accru d'utilisation inefficace des moyens aériens et de responsabilité découlant de blessures ou d'accident. L'UNOWA a appliqué la recommandation du BSCI tendant à ce qu'il garantisse l'efficacité des opérations aériennes et tienne à jour la documentation requise.

C. Activités d'évaluation

103. En 2014, la Division de l'inspection et de l'évaluation a publié le rapport de son évaluation concernant l'exécution et les résultats des mandats de protection des civils confiés aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

104. Il ressortait de la conclusion de cette évaluation que, bien que les efforts de prévention des conflits et d'atténuation de leurs effets aient abouti à des résultats encourageants, les opérations de maintien de la paix n'avaient bien souvent pas les moyens ou la volonté d'intervenir efficacement dans des conflits en cours pour protéger les civils attaqués. Les opérations faisaient rarement usage de la force dont elles disposaient et prenaient à la place des mesures plus passives, comme donner refuge aux civils qui affluaient vers leurs bases. Cela était dû notamment à des divergences de vues entre les membres du Conseil de sécurité et parmi les pays qui fournissaient des contingents, et au fait que l'usage de la force dans le cadre des opérations de maintien de la paix est de fait placée sous le double commandement des responsables de mission et des pays fournisseurs de contingents, qui pouvaient donc donner des instructions différentes, et au fait que les missions estimaient qu'elles n'avaient pas les ressources voulues pour pouvoir répondre à la force par la force. Le rapport a largement été commenté dans les médias internationaux et a fait l'objet de très nombreux débats entre les États Membres dans les instances intergouvernementales, notamment.
